

011/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	5
Votants	9

Présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle,

Absent(s) excusé(s) représentés : Mme BLANC Chantal (pouvoir à M. MERLINO Bernard), Mme EYMARD Laurence (pouvoir à Mme BONETY Myriam), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle), Mme MISTRE Suzie (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), M. GARCIA Jean (pouvoir à Mme LEBouc Nathalie).

Absent(s) excusé(s) : M. NOUVEL Yannick

Secrétaire de séance : Monsieur MERLINO Bernard.

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux – DETR – Exercice 2023. Aménagement de la RD27 Rue Jules Gouirand.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la Départementale 27 qui traverse le village (rue Jules Gouirand) est en très mauvais état, que le trafic routier est très important rendant la circulation très dangereuse. Il est donc important d'envisager des travaux de rénovation et de sécurisation afin d'assurer la fiabilité des conditions de circulation pour les usagers.

Il explique que pour financer ce projet il est possible de solliciter une aide financière sous forme de subvention auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023. Sachant que le coût réel total du projet coûtera environ 472 942.95 € HT, le montant de la subvention sollicitée pourrait être de 80 000.00 €, il précise que le financement se fera sur les fonds libres de la commune, la souscription d'un emprunt et par les subventions obtenues.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le bien-fondé de ce projet, d'arrêter les modalités de financement et l'autorisation de solliciter un financement au titre de la DETR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

Conscient des problèmes d'insécurité que présente la traversée du village par le RD27, rue Jules Gouirand,

ADOpte le projet de réfection totale de cette voie,

ARRETE les modalités de financement de cette opération comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20230522-0112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



011/2023

ORGANISME	PARTICIPATION FINANCIERE
Préfecture de Vaucluse	80 000.00 €
Conseil Départemental – CDST	60 000.00 €
Conseil Départemental – Amendes de Police	24 500.00 €
Commune de La Motte d'Aigues Autofinancement	308 442.95 €
TOTAL	472 942.95 €

DECIDE de SOLLICITER le concours financier de la Préfecture de Vaucluse dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux – DETR – Exercice 2023, à hauteur de 80 000.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Maire,
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance
B. MERLINO



Envoyé en Préfecture le
Reçu en Préfecture le
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20230522-0112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

